

DEPARTEMENT

DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE BULLY-LES-MINES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGRES

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MARDI 30 JUIN**, la Commission Administrative s'est réunie en Mairie sous Présidence de Madame Annick Saint Machin

ETAIENT PRESENTS : Annick Saint-Machin, Pascale Robillart, Jean Loup Barlet, Michel Rus, Marie George Defremont, Anouk Breton, Claudie Lavoine, Linda Knopp, Chritian Sevin

ABSENTS EXCUSES :

Dominique Piton ayant donné procuration à Pascale Robillart
Francis Haultcoeur ayant donné procuration à Jean Loup Barlet
Cédric Guyot ayant donné procuration à Michel Rus
Valériane Dilly ayant donné procuration à Marie George Defremont

Monsieur Barlet Jean Loup est élu secrétaire de séance.

Objet : Vote du Compte Administratif 2025 et Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame Le Maire, Présidente du CCAS,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Madame la Présidente développe les grands axes du compte administratif 2025 voté par nature. Elle indique que les dépenses de fonctionnement se montent à **147 172.92 €**, les recettes à **181 449.00 €**, d'où un excédent de **34 276.08 €** soit un résultat de clôture de fonctionnement à **34 276.08 €**, que les dépenses d'investissement se montent à **0.00 €**, les recettes à **843.88 €**, soit un résultat de clôture d'investissement de **843.88 €** auquel on ajoute l'excédent d'investissement de l'année précédente, Soit un résultat de clôture de **4 811.05 €**

Elle propose d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement et d'Investissement :

- **34 276.08 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement**
- **4 811.05 € au compte 001 Excédent d'Investissement**

Madame La Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2025. Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif et l'affectation du résultat exposée ci-dessus.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Angres, le 30 juin 2026



La Présidente du CCAS,
Annick Saint Machin



99_AU-062-216200329-20260630-DEL IBCCAS_C